

Ville de LANCY



SEMILLES
Plan directeur de quartier
N° 29889

PLAN DE SYNTHESE

Mandatés : SPITSAS Athanase arch./FAS/SIA
ZANGHI Dominique arch./FSU/SIA
Architecture, Urbanisme, Environnement
10 rue Muzo - 1211 Genève 5
Tél 022 700 22 23 - Fax 022 700 22 39

OXALIS, Architectes paysagistes associés srl
19 rue de Veyrier - CH-1227 Carouge
Tél 022 901 66 30 - Fax 022 900 66 31

C&C, Ingénieurs conseils SA
47 route des Acacias
Case Postale 1711 - 1211 Genève 26
Tél 022 809 60 00 - Fax 022 809 00 01

Echelle : 1:1000

Adopté par le conseil municipal le 24 mai 2012

LEGENDES

- 1. STRUCTURE PAYSAGERE**
- Forêt
 - Cours d'eau
 - Arbres marquant le paysage et devant être conservés et leur périmètre de sauvegarde
 - Principe d'arborisation projetée
 - Arbres existants
 - Chambre verte
 - Principe de plantation de massifs d'arbustes intégrant des places de parking
 - Transparences vertes (espaces à usage collectif engazonnés en pleine terre)
 - Limite de constructibilité/protection cours d'eau
 - Limite de constructibilité/protection forêt
- 2. ESPACES COLLECTIFS**
- Front bâti suggéré
 - Aire pour équipement scolaire
 - Espaces public avec cession du domaine privé (droit à bâtir acquis)
- 3. DEPLACEMENTS**
- Contre-route
 - Zone à circulation modérée (zone 20 ou 30)
 - Zone piétonne (avec accès services d'urgence)
 - Zone de desserte à réaménager
 - Arrêt Tram
 - Accès motorisé ; localisation indicative des accès aux parkings (entrée/sortie)
 - Principe de liaison piétonne
- 4. CONSTRUCTIONS**
- Axe de direction principal du bâti
 - R+1 : Gabarit maximum autorisé pour d'éventuelles constructions basses activités commerciales ou tertiaires
 - Implantation à titre indicatif des activités/commerces
 - Gabarit maximum ponctuel R+5
 - R+4/6/8 : Gabarit maximum autorisé
 - Constructions existantes
 - Constructions projetées ou en cours
 - Fonder à négocier éventuellement
- 5. PERIMETRES**
- PLQ adopté
 - PLQ à l'étude (demande de renseignements)
 - Périmètres des futurs PLQ
 - Aire d'implantation des constructions (en application des lois et règlements de la 3ème zone)
- NB: La densité du PDQ Semailles est passée de 1 à 1,3, en raison d'un rehaussement de certains bâtiments.



Périmètre du PDQ



Orthophoto

